



SOMMAIRE

1. Préambule
 2. Approbation CR CA 06 06 24
 3. Pt financier 18 09 2024
 - Suivi des règlements
 - Retardataires
 - Placements/Trésorerie
 4. Point Moteurs
 - Stock
 - Planning
 - Commandes
 5. Accidents
 - Accidents 2024
 6. Règlement Intérieur
 - Article 4.7 Remorques
 - Article 1.7.3.1 Indemn Adminis
 - Article 4.4.5 Désinscription
 - Article 4.2.4/4.2.6 180/240k€
 - Articles 4.2.3/4.2.4 Planeur 15/18m
 7. Clubs
 - Avignon
 - Cézanne
 - Fayence
 - GPPA
 - Maubeuge
 - Mulhouse
 - Nancy
 - Saint Girons
 - Saintes Foy la Grande
 - Salon de Provence
 8. Aides au clubs
 - Frais de dossier 2%
 - Elan Planeur
 - Fontenay le Comte
 9. ARAPA
 10. Pièces Centrair AAE
 11. Hangar Nicolas
 12. Charte graphique
 - Logo
 - Identité visuelle
 13. Mise à jour Logiciel
 - Etat des lieux
 - Volume dispo site ANEPVV
 14. Assurance TOKIO
 15. Archives
 16. QUESTIONS ET POINTS DIVERS
 - AG FFVP
 - DR 400 4 pales
 - Hoffmann propeller
 - Navigabilité SF 28
 - Tomato
 - Formation mécaniciens
 - Tour de table
- Horaires contractuels des collaboratrices
17. Date à retenir

Présents Présentiel

PIERRE ALBERTINI
Christian BON
Joseph BOCCIARELLI
Gérard COUTELIER
GHISLAINE FACON
DIDIER HAUSS
GILLES HUG
Daniel PERCIAUX
Patrick PORRET

Présents Visio conférence

Bertrand BECKER
Alexandre CHAUSSE
Georges CHEVALET
Absent excusés

Représentant FFVP

JEAN-MICHEL HORRENBERGER

1. PRÉAMBULE

Début des travaux du Conseil d'Administration du 19/09/2024 à 09 h 45.

En Visio Zoom :

Joseph Bocciarelli/Alexandre Chausse/Georges/Chevalet/Jean-Michel Horrenberger.

Le modérateur a insisté sur l'importance d'être efficace, concis et clair pour pouvoir se concentrer sur les sujets importants dans le temps imparti.

2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 06 06 2024 est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

3. POINT FINANCIER 18 09 2024

SUIVI DES RÉGLEMENTS DES CLUBS :

Nombre d'associations inscrites : 151

Nombre d'associations inscrites en Prévoyance : 87

Pourcentage du suivi des règlements au 19 09 2024 :

- Pourcentage du total réglé à ce jour : 71,20 %
- Pourcentage des clubs à jour : 37,75 %
- Pourcentage de clubs sans aucun règlement : 0,00 %
- Tous les clubs sont à jour de leur échéances sauf un. Demande de report jusqu'à fin d'année en raison d'une expulsion imminente

RETARDATAIRES

L'envoi du rappel de solde des cotisations sera réalisé pour le 30 septembre (article 5.6.2 du Règlement Intérieur)

PLACEMENTS et TRÉSORERIE :

| | |
|--|-------------|
| Disponibilités | 538 919 € |
| Placements Long Terme | 3 338 716 € |
| Évaluation des encours des aides à Long Terme | 368 963 € |
| Évaluation des encours des aides à Court Terme | 45 000 € |
| Valorisation siège social Sèvres. | 270 000 € |
| Total des avoirs | 4 561 598 € |

Remarque : Nous détenons 57 757 € de plus que lors du CA du 06 06 2024 ainsi qu'une disponibilité immédiate de 12%.

La trésorerie reste stable avec des variations saisonnières.

Deux échéances de placement en juillet et fin 2025. Il est demandé au futur trésorier de se rapprocher du Crédit Mutuel pour anticiper le déplacement.

4. POINT MOTEURS

STOCK au 19 09 2024

CARTER

2 carters 4 cylindres

2 carters 6 cylindres (dont un pour Buno)

VILEBREQUIN

2 vilebrequins

ROULEMENTS

2 roulements 4 cylindres

2 roulements 6 cylindres

ACCESSOIRES

2 accessoires 4 cylindres

1 accessoire 6 cylindres (Buno)

KITS (Coût + 40% en 4 ans)

2 kits 4 cylindres (Barcelonnette / Saint Girons)

1 Kit 6 cylindres (Buno)

RESTE A LIVRER

Culbuteur arbre à canne – Kit 6 cylindres (Farman)

Bague vilebrequin – Kit 6 cylindres (Farman)

DEVIS DES FOURNISSEURS

| | |
|--|-------------|
| Actuellement pour 2 kits O-360 : Kristal | 42 641,62 € |
| : France Aéro | 43 009,49 € |
| : Farman | 42 873,98 € |

PLANNING 2024 et prévisionnel

Comme tous les ans il y a des demandes qui n'étaient pas prévues dans notre programmation :

Livrés : CNVV / GRENOBLE / BUNO

Non prévu au planning

ROANNE - VNIP ou RG suite choc hélice

LA LLAGONNE – VNIP (moteur déposé à l'ENAC le 09 09 2024

BARCELONNETTE Décembre 2024

Prévu au planning

SAINT GIRONS Janvier 2025

SISTERON Fin 2025

TARBES En attente

COMMANDES

Accord de commandes de 3 kits (1 par fournisseur)

Farman / France Aéro / Kristal / Rectimo.

Confection d'une tuyauterie par modélisation confirmée. FGS nous a fait parvenir une tuyauterie d'essence, originaire de l'ancien stock de pièces Rallye de l'ANEPVV/ARAPA qui lui a été cédé. Elle a été prêtée à Daher afin d'en faire une modélisation et la remettre en fabrication.

[Vote d'accord à l'unanimité des administrateurs](#)

5. ACCIDENTS 2024

Pour l'année 2024 nous enregistrons 17 accidents dont 3 avec blessés graves.

A noter des incidents de remorquage impliquant des jeunes pilotes et la formation des remorqueurs.

Le Planeur JS1 a retrouvé le CNVV et nous réglons la part du club à 30 k€.

6. RÈGLEMENT INTERIEUR

Article 4.7 Modalité de prise en charge des remorques

Les remorques planeurs sont considérées comme inscrites, gratuitement, **si les planeurs transportés sont inscrits à l'ANEPVV.**

En cas d'accident routier, le coût de la réparation de la remorque est inclus dans le coût total de l'accident **et est pris en charge dans le compte accident du club.**

Le montant maximum est fixé chaque année par le conseil d'administration sous réserve de présentation des justificatifs d'achat et de réparation.

Pas de prise en considération de limite d'âge des remorques.

Montant maximal d'intervention pour une remorque : 12 000 €

[Au prochain CA nous délibérerons sur la séparation des remorques et des planeurs.](#)

Article 1.7.3.1 Règle de remboursement des frais

Ajout en dernier alinéa

Les frais induits par la participation des administrateurs ANEPVV à l'Assemblée Générale de la FFVP (en général le jour suivant celle de l'ANEPVV) sont pris en Charge par l'ANEPVV.

Si les administrateurs ANEPVV sont porteurs d'un mandat de représentation d'une autre entité fédérale l'hébergement de la 2^e nuit ainsi que la restauration seront re-facturés à l'entité du porteur du mandat de représentation de l'entité concerné.

[Vote d'acceptation à l'unanimité des administrateurs](#)

Article 4.4.5 Désinscription en cours d'année

Lorsqu'une association enlève de la liste des matériels inscrits une machine en cours d'année, alors un prorata temporis pour les tranches base et les Fonds de Réserve sont calculés et enregistrés pour être crédités au compte association.

La finalité de cette disposition concerne, par exemple, la vente d'un matériel.

Elle ne peut être utilisée en cas de destruction d'un matériel.

[Vote d'acceptation au maintien du paragraphe à l'unanimité des administrateurs](#)

Article 5.2.2 Désinscription en cours d'année

Cette opération n'est possible que dans le cas d'une désinscription totale de l'appareil (associée à une désinscription accident). Les conditions définies pour la désinscription accident s'appliquent à la prévoyance : prorata temporis pour la cotisation de base et la cotisation à la RTR.

Vote d'acceptation à l'unanimité des administrateurs

Article 4.2.Catégories de matériels inscrits

Catégories 4.2.4 – 4.2.5 - 4.2.6

Montant maximum d'inscription 180 / 240 k€

Un sondage sera lancé pour pouvoir réaliser une estimation.

Article 4.2 Classification des planeurs LS 6 15/18 m

Catégorie 4.2.3 et 4.2.4 pour les planeurs 15/18 mètres

Un sondage sur les différents planeur 15/18 m sera mis en place pour les repositionner dans les classifications catégories III ou IV.

7. CLUBS

AVIGNON

Enregistrement des planeurs traité.

Validé

CEZANNE

Cessation d'activité depuis deux ans.

Décès du Président, pas d'administrateurs, pas d'adhérent entraînant la dissolution de l'association.

Le Président du Comité Départemental gère cette dissolution, sécurise : les matériels (treuil, 2 pégages, 1 alliance, 1 SF 28, 1 Marianne, 1 Astir, 1 LS1), locaux et finances.

Dossier en attente pour un règlement à l'ANEPVV.

FAYENCE

ASK 13 détruit

Dossier clôturé

GPPA (Angers)

Réinscription MS 893 loué à d'autre club.

C'est sur le compte du loueur que la facturation se réalise.

Validé

MAUBEUGE

Reprise de saison très tardive. Vente d'un LS1F pour régler les encours.

Demande de report.

Demande de report accordé

MULHOUSE

Inscription DG 1000 M pour 230 k€

En attente de l'enquête de 180 à 230 k€

NANCY

Inscription ASH 31 privé à 180 k€

Inscription après réception de la convention de banalisation

SAINT GIRONS

Regelcoatage ailes

Dossier transféré de Strat Aéro à Grenoble

En attente de facture

Pour information : Strat Aéro : traiterait les réparations stratifiées

: Libourne : traiterait les grandes visites

: Grenoble : traiterait le gelcoatage

SAINTES FOY LA GRANDE

Désinscription ASW 20 quittant le club et souhaite recevoir l'avoir ANEPVV.

C'est le club qui désinscrit et le solde sera porté sur le compte club.

SALON DE PROVENCE EYGUIERES

Dossier d'expulsion de l'activité Vol à Voile au conseil d'état.

Demande de report des décisions d'encaissements des cotisations fin d'année.

Report accordé

8. AIDES AUX CLUBS

FRAIS DE DOSSIER 2 %

Pas d'évolution.

ELAN PLANEURS

Le treuil est arrivé.

L'aide à court terme sera réglée selon la reprise de l'activité.

FONTENAY LE COMTE

Achat d'un ULM Dynamique en vendant un Icarus à Passion Planeur.

Attente d'une subvention ANS. Subvention accordée mais non parvenue.

Attente de l'arrêté.

9. ARAPA

Le stock ANEPVV des différents lieux de stockage a été donné par l'ANEPVV à l'ARAPA pour l'euro symbolique.

L'ARAPA a remis à FGS le stock pour la même somme.

La dévolution des biens de l'ARAPA avec des factures demandées et des actifs restent à rechercher.

Il est mentionné que l'association ARAPA n'a pas été gérée pendant trois ans.

Peu d'évolution dans les suites à donner de cette cessation d'activité.

Jean-Pierre Gauthereau, en charge de la liquidation en tant que commissaire liquidateur, vient de recevoir l'arrêté des comptes à fin 2022.

Après une saisie arrêt conservatoire le compte a été soldé par Monsieur CLEMENT.

Il est possible que le compte soit crédité d'une somme de 5000€ en provenance de l'URSSAF.

10. PIÈCES DÉTACHÉES CENTRAIR DE L'ARMÉE DE L'AIR

Pas d'informations actuellement.

La Commission Technique est en charge du dossier et se réunira en novembre.

Ghislaine Facon membre de la Commission rapportera les informations nécessaires concernant le suivi du dossier.

Le Président FFVP doit avoir une entrevue avec l'AAE pour discuter de la rétrocession des pièces CENTRAIR : ASW 20, Pégases, Mariannes et Alliances.

Discussion sur la possibilité de stocker ces pièces, de les gérer et de les sécuriser en conteneurs. Quel volume cela peut-il représenter ?

11. HANGAR NICOLAS

Un nouveau quatrième cadenas a été positionné.

L'état du hangar est satisfaisant provisoirement. Les portes ont été réparées mais encore fragilisées malgré une réparation par la Région PACA.

Discussion sur l'utilité de ce stockage.

Restent dans ce hangar des pièces d'un DR 400 de Barcelonnette, l'aile d'un DR 300, divers autres pièces de MS 893 ainsi que des ailes dépareillées.

Seul Didier Hauss doit rester détenteur de la clef.

Le coût annuel du hangar Nicolas s'élève à environ 6975,26 € en 2023 et 7478,33 € en 2024 dont un montant estimé pour l'AOT au 31 décembre.

L'idée de containers de 40 pieds pourrait être envisagée.

Le Président Gilles Hug rencontrera le Président Fédéral pour évoquer les pièces AAE et l'option stockage container sur l'aérodrome de Saint Auban sachant que le gestionnaire du terrain est le CNVV.

12. CHARTE GRAPHIQUE ANEPVV

La prestataire avait cru comprendre que cette commande était pour après l'automne alors que notre besoin était pour une mise à disposition des éléments avant le premier septembre pour être discutés au Conseil d'Administration de la rentrée.

LOGO

La graphiste a envoyé un projet de charte graphique.

Une réunion de travail a permis de converger sur un modèle qui lui a été soumis.

Nous sommes en attente de la reprise du travail de la graphiste.

IDENTITE VISUELLE

Pas de supports en cours tant papier que numérique.

En attente des projets de la graphiste.

13. MISE A JOUR DU LOGICIEL

Les travaux commandés sont en fin de réalisation.

La version actuelle a bien été configurée pour assurer la continuité du service.

Les éléments de base du système ont été mis à jour. Les conversions sont en cours. Les droits seront initiés par l'informaticien dans les prochaines semaines.

VOLUME DISPONIBLE SITE ANEPVV

Le volume actuel est suffisant.

Le futur volume concernera surtout l'archivage.

14. ASSURANCE AIR COURTAGE/TOKIO Marine Administrateurs

Le recensement des possibilités d'assurances individuelles accidents transports pour les déplacements des administrateurs et vérificateurs aux comptes est terminé.

Nous optons pour le contrat TOKIO Marine.

[Validation des Administrateurs présents.](#)

Nous devons nous rapprocher des collaboratrices pour engager un dossier.

15. ARCHIVES

Travail de présentation réalisé par Christian Bon.

Il n'y a pas eu de proposition en retour.

Une concertation doit être rapidement mise en place pour ce qui concerne les documents financiers, les dossiers d'accidents, les documents du personnel, les documents des associations, les documents bancaires, contrats, factures, devis...

Une arborescence est proposée qui semble convenir et pourra être amendée.

Il reste à définir les droits d'accès entre administrateurs, gestionnaires, clubs, autres...

Il est nécessaire que nous soyons propriétaire du site, propriétaire de l'appliquatif avec des logiciels Open Source.

Une version doit être présentée au développeur pour rester dans les délais et commencer l'année calendaire 2025.

Notre informaticien consulté à titre gracieux a fait une première estimation de l'ordre de 12 k€ pour les prestations de mise en place de la solution.

16. QUESTIONS & POINTS DIVERS

AG FFVP

Lyon 14 ou 21 mars pour l'ANEPVV

Rétro planning à préparer en fonction des dates.

HOFFMANN Propeller

Dépôt de bilan.

Cessation d'activité entraînant des contraintes administratives pour les hélices.

DR 400 Équipés d'hélices quadripale

SF 28 Équipés d'hélices Hoffmann à calage variable

Dossier à suivre.

TOMATO

Demande Subvention de 500 €

[Vote d'accord à l'unanimité des administrateurs](#)

FORMATION DES MECANICIENS

Discussion pour la recherche du maintien de compétence

Discussion pour la recherche du financement des formations

TOUR DE TABLE

Les documents pour la réunion doivent être adressés par mail avant la réunion.

Débordement de 45 minutes par rapport au déroulé prévu.

Horaires contractuels des collaboratrices :

Modalités de travail des collaboratrices :

- Lundi - Bureau : Angélique (semaines paires) et Floriane
- Mardi - Bureau : Angélique (semaines paires) et Floriane
- Mercredi - Bureau : Floriane, Angélique en télétravail le matin
- Jeudi - Bureau : Angélique et Floriane
- Vendredi - Bureau : Angélique, Floriane en télétravail le matin

Les lundis et mardis des semaines impaires Angélique est en télétravail

15. DATE À RETENIR

Prochaine réunion du CONSEIL d'Administration en Présentiel

(Une visio-conférence ZOOM sera programmée)

Jeudi 12 décembre 2024 09 h 30

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 13 h 05

Rédacteur Daniel PERCIAUX